

COMMUNE DE ZIMMERBACH

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Zimmerbach
Séance du 5 juin 2026

Sous la présidence de M. Benjamin HUIN--MORALES, maire

La séance est ouverte à 20h39

Étaient présents : M. le maire, Benjamin HUIN--MORALES, M. le 1^{er} adjoint au maire, Thomas HESS, Mme la 2^{ème} adjointe au maire, Magali DALLOZ, M. le 3^{ème} adjoint au maire, Gilbert GOETZ et les conseillers municipaux Mme Claire DUPREZ, Mme EHRHART Christiane, M. Marc KLEIN, Mme Patricia LOSITO, M. Fernand MEYER, Mme MEYER Noémie, M. Michel OTTMANN, M. Etienne REINHART, Mme Adeline SIATTE, M. Pierre WITTMER.

Absents excusés : Mme BOËS Isabelle, a donné procuration à M. Gilbert GOETZ

Désignation du secrétaire de séance : M. Pierre WITTMER

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2026 - le maire
- 2° Modification de désignation des membres de la commission d'appel d'offre - le maire
- 3° Chantier de création d'une aire de jeux : pénalités de retard - Magali DALLOZ
- 4° Demandes de subventions - le maire

POINTS DIVERS

Dès l'ouverture de la séance, le maire remercie l'assemblée présente et expose l'ordre du jour.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 MAI 2026

Rapporteur : le maire

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – MODIFICATION DE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : le maire

Le conseil municipal du 25 mars 2026 a désigné Benjamin HUIN--MORALES en tant que délégué titulaire de la commission d'appel d'offres. Le maire étant membre de droit de cette commission, le premier suppléant devient titulaire il convient de désigner un suppléant supplémentaire.
Vu les articles L. 1414-2 et L. 2121-21 du CGCT ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, et sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Le conseil municipal désigne au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

WITTMER	Pierre	titulaire
SIATTE	Adeline	titulaire
DUPREZ	Claire	titulaire
REINHART	Etienne	suppléant
DALLOZ	Magali	suppléante
KLEIN	Marc	suppléant

POINT 3 – CHANTIER DE CREATION D'UNE AIRE DE JEUX : PENALITES DE RETARD

Rapporteur : Magali DALLOZ

Ce point à l'ordre du jour est annulé.



Achat de trois vitrines

La vitrine a d'information à l'entrée de l'église saint-Georges doit être remplacée pour cause de vétusté. Il est proposé d'installer deux vitrines pour une meilleure gestion de l'affichage.

La vitrine d'information de l'école doit également être remplacée car l'humidité s'infiltré à l'intérieure de celle-ci

La réalisation de cet achat nécessite une demande de subvention auprès de :

- Colmar agglomération au titre des fonds de concours

Le plan de financement proposé est le suivant :

Intitulé du projet	Coût HT en €	Coût TTC en €	Fonds de concours (50%)	Commune – fonds propres (50%)
Achat de trois vitrines	643,77	772,53	321,89	326,39

Achat de bornes d'hygiène canine

La commune doit acquérir trois nouvelles bornes d'hygiène canine à installer :

- rue de la chapelle
- rue du vignoble
- chemin des maquisards

La réalisation de cet achat nécessite une demande de subvention auprès de :

- Colmar agglomération au titre des fonds de concours

Le plan de financement proposé est le suivant :

Intitulé du projet	Coût HT en €	Coût TTC en €	Fonds de concours (50%)	Commune – fonds propres (50%)
Achat de trois bornes d'hygiène canine	1 114,80	1 337,76	557,40	557,40

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le montant subventionnable de 44 831,10 € pour les travaux de réhabilitation du presbytère en Maison d'assistants maternels ;
- accepte le montant subventionnable de 915,00 € pour le diagnostic avant travaux de réhabilitation du presbytère en MAM ;
- accepte le montant subventionnable de 643,77 € pour l'achat de trois vitrines;
- charge le maire de transmettre les dossiers aux organes compétents afin de solliciter les subventions mentionnées.



POINT 4 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : le maire

Réhabilitation du presbytère en Maison d'assistants maternels

Par délibération numéro 7 du 18 décembre 2025, la commune a sollicité la caisse d'Allocations familiales pour ses travaux de réhabilitation du presbytère en Maison d'assistants maternels.

Le plan de financement proposé était le suivant :

Intitulé du projet	Coût HT en €	Coût TTC en €	Caisse d'allocations familiales (80%)	Commune – fonds propres (20%)
Installation d'une maison d'assistantes maternelles	54 668,90	65 186,28	43 735,12	10 933,78

Aujourd'hui, les travaux prévus dépassent l'enveloppe initiale sollicitée.

Les travaux complémentaires suivants doivent être réalisés :

- achat et pose d'une cuisine
- compléments de travaux
- rénovation énergétique

La réalisation de ces travaux nécessite la demande de subvention complémentaire auprès de :

- la Caisse d'allocations familiales

Intitulé du projet	Coût HT en €	Coût TTC en €	Caisse d'allocations familiales (80%)	Commune – fonds propres (20%)
Installation d'une maison d'assistantes maternelles – travaux complémentaires	44 831,10	53 797,32	35 864,88	8 966,22

Diagnostic avant travaux de réhabilitation du presbytère en Maison d'assistants maternels

La commune doit faire établir un diagnostic avant travaux concernant la recherche d'amiante et de plomb dans le cadre de la réhabilitation du presbytère en maison d'assistants maternels :

La réalisation de ce diagnostic nécessite une demande de subvention auprès de :

- Colmar agglomération au titre des fonds de concours

Le plan de financement proposé est le suivant :

Intitulé du projet	Coût HT en €	Coût TTC en €	Fonds de concours (50%)	Commune – fonds propres (50%)
Diagnostic avant travaux de réhabilitation du presbytère en MAM	915,00	1 098,00	457,50	457,50



RECENSEMENT

Le prochain recensement sur la commune aura lieu au premier semestre 2027

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Thomas HESS, 2^{ème} adjoint

URBANISME

Les déclarations d'urbanisme depuis le 7 mai sont passées en revue. Il s'agit de trois déclarations préalables de travaux et une autorisation de travaux.

TRAVAUX

Des travaux sur le réseau d'eau potable entrepris par la Colmarienne des eaux ont conduit à une interruption de la distribution en eau vendredi 5 juin dans le secteur de la rue saint Gilles. Il s'agissait d'une recherche et réparation de fuite.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Magali DALLOZ, 2^{ème} adjointe

BRIGADE VERTE

Les rapports de la brigade verte de mars et avril est passés en revue.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Gilbert GOETZ, 3^{ème} adjoint

ÉCOLE

Le nouveau vidéoprojecteur dans la salle de classe de primaire a été installé.

I

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Michel OTTMANN, conseiller municipal

RIVIERES

Il est indiqué qu'un relevé piscicole a été réalisé récemment dans la Fecht.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Christiane EHRHART, conseillère municipale

ÉVENEMENT

L'organisation de la visite de M. Michel FOURNIER à Zimmerbach le 29 mai dernier est saluée.

La séance est close à 22h16.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- accepte le montant subventionnable de 1 114,80 € pour l'achat de trois bornes d'hygiène canine ;
- charge le maire de transmettre les dossiers aux organes compétents afin de solliciter les subventions mentionnées.

Subvention exceptionnelle à l'association Les Enfants d'abord

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide **de donner suite** à la demande de subvention suivante :

- ❖ **Association Les Enfants d'abord** : l'association Les Enfants d'Abord organisera la traditionnelle kermesse de l'école le 27 juin 2026 à Walbach.
A cette occasion l'association sollicite une subvention exceptionnelle de soutien à l'organisation de cet événement
Il est proposé d'accorder à l'association une subvention exceptionnelle de 150,00 euros.

POINTS DIVERS

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Benjamin HUIN MORALES, maire

AGENDA

Les événements à venir sont présentés

- 27 juin 2026 : fête de la peinture et de la photo
- 14 juillet : soirée guinguette
- 22 janvier 2027: pièce de théâtre "La cache"
- 11 juin 2027 : Comédie de Colmar – "Sous mon pelage un cœur".

Le verre de l'amitié de la fête de la peinture et de la photo aura lieu à 19h30.

A l'occasion de la fête nationale, la chorale saint Georges proposera une soirée guinguette avec petite restauration (tartes flambées ...), musique, marche aux lampions et remise de prix.

Une nouvelle représentation de la Comédie de Colmar, "Sous mon pelage un cœur", est prévue pour le 11 juin 2027.

FINANCES COMMUNALES

A la moitié de l'année budgétaire, l'objectif fixé par la municipalité concernant les dépenses de fonctionnement est maintenu.

MANIFESTATION

Le PélévTT est un événement né en 2001 à Rocamadour, il existe aujourd'hui dans 36 départements et pour la 6^e édition en Alsace. C'est un pèlerinage de 5 jours à vélo pour les collégiens et lycéens en direction d'un sanctuaire marial ou d'une cathédrale.

Les collégiens partiront de Zillisheim le lundi 17 août pour arriver à Riquewihr le vendredi 21 août. Sur leur trajet, il passeront par Zimmerbach.



TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERBACH (68230)
Réunion du CM du 5 juin 2026 à 19h30

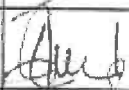
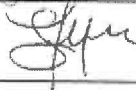
Fonction	NOM	Prénom	Présent(s) / SIGNATURE	Excusé(es)	Secrétaire de séance
CONSEILLERE MUNICIPALE	BOËS	Isabelle		Procuration à Gilbert GOETZ	
2ème ADJOINTE	DALLOZ	Magali			
CONSEILLERE MUNICIPALE	DUPREZ	Claire			
CONSEILLER MUNICIPAL	EHRHART	Christiane			
3ème ADJOINT	GOETZ	Gilbert			
1er ADJOINT	HESS	Thomas			
MAIRE	HUIN- MORALES	Benjamin			
CONSEILLER MUNICIPAL	KLEIN	Marc			
CONSEILLERE MUNICIPALE	LOSITO	Patricia			
CONSEILLER MUNICIPAL	MEYER	Fernand			
CONSEILLERE MUNICIPALE	MEYER	Noémie			
CONSEILLER MUNICIPAL	OTTMANN	Michel			
CONSEILLER MUNICIPAL	REINHART	Etienne			
CONSEILLERE MUNICIPALE	SIATTE	Adeline			
CONSEILLER MUNICIPAL	WITTMER	Pierre			



TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 7 MAI 2026
--

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2026 - le maire
- 2° Modification de désignation des membres de la commission d'appel d'offre - le maire
- 3° Chantier de création d'une aire de jeux : pénalités de retard - Magali DALLOZ
- 4° Demandes de subventions - le maire

POINTS DIVERS



Fonction	NOM	Prénom	PV de la séance du 07/05/2026 approuvé ? (OUI/NON)	Date	SIGNATURE
CONSEILLERE MUNICIPALE	BOËS	Isabelle			
2 ^{ème} ADJOINTE	DALLOZ	Magali			
CONSEILLERE MUNICIPALE	DUPREZ	Claire			
CONSEILLER MUNICIPAL	EHRHART	Christiane			
3 ^{ème} ADJOINT	GOETZ	Gilbert			
1 ^{ER} ADJOINT	HESS	Thomas			
MAIRE	HUIN--MORALES	Benjamin			
CONSEILLER MUNICIPAL	KLEIN	Marc			
CONSEILLERE MUNICIPALE	LOSITO	Patricia			
CONSEILLER MUNICIPAL	MEYER	Fernand			
CONSEILLER MUNICIPAL	MEYER	Noémie			
CONSEILLER MUNICIPAL	OTTMANN	Michel			
CONSEILLER MUNICIPAL	REINHART	Etienne			
CONSEILLERE MUNICIPALE	SIATTE	Adeline			
CONSEILLER MUNICIPAL	WITTMER	Pierre			



A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be a cursive 'J' followed by some illegible characters.